

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE TSUME SA AU TRAVERS DE LOOKANDFIN FINANCE

Le présent document a été établi par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding. A ce titre, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre les emprunteurs et les prêteurs.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société TSUME SA, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Luxembourg, Zone Industrielle Rolach à 5280 Sandweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B151925 ;

TSUME SA cherche à emprunter un montant de 400.000 EUR afin de (1) refinancer une obligation court terme et (2) financer son besoin en fond de roulement.

Dans le présent document, LOOKANDFIN FINANCE agit donc en qualité d'émetteur d'instruments de placement pouvant être souscrits par les Candidats-Prêteurs.

Lorsqu'il sera fait référence à TSUME SA ci-dessous, celle-ci sera alternativement dénommée « l'Emprunteur » ou « TSUME SA ».

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).

Le 14 DECEMBRE 2018

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

1. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1^{er}, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

2. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs.

En d'autres termes, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser, lors de leurs différentes échéances mensuelles, les Contrats de prêt aux Prêteurs ayant souscrit à une Levée de fonds, est affectée d'une condition suspensive.

Cette condition consiste dans le remboursement préalable par l'Emprunteur à LOOKANDFIN FINANCE de son propre prêt lors de ses échéances mensuelles correspondantes. L'Emprunteur dont il est ici question est celui qui a été financé par les Prêteurs et désigné par eux dans le cadre de la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrit.

Par conséquent, tant que la condition suspensive précitée n'est pas réalisée, l'obligation de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur est suspendue dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN.

3. Il résulte de ce qui précède que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment *ad hoc* au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront pas faire valoir leur créance à l'égard des actifs de LOOKANDFIN FINANCE se rapportant à d'autres Offres et d'autres Emprunteurs.

Ce compartimentage est donc assurément un élément qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des Offres logées dans d'autres compartiments.

4. En définitive, le risque que court le Prêteur est le risque d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait frapper la société TSUME SA que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société TSUME SA devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de TSUME SA, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a déterminé que ce risque est moyennement élevé, compte tenu des perspectives de développement et de croissance de la société TSUME SA, raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque C.

Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1° Dénomination de l'émetteur, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise ou équivalent, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet de l'émetteur.

L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse www.lookandfin.com.

2° Description des activités de l'émetteur.

LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A. conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunteur aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de LOOKANDFIN FINANCE et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par celles-ci.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Concernant les opérations conclues entre LOOKANDFIN FINANCE et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :

Indiquez la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour LOOKANDFIN FINANCE. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours.

Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

Indiquez le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'emprunteur.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière.

Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

6° Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au 5°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE à ses administrateurs et à son administrateur délégué à la gestion journalière. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Concernant les personnes visées au 4°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune condamnation n'a été encourue par LOOKANDFIN.

8° Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au 3° et au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée.

Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

9° Le cas échéant, identité du commissaire.

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1° Pour autant que l'émetteur ait déjà été en activité à ce moment, ses comptes annuels concernant les deux derniers exercices, audités le cas échéant conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018, la mention suivante : « Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante ».

LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017 et son premier exercice comptable est un exercice long se terminant le 31 décembre 2018.

Il n'existe donc pas encore de comptes annuels approuvés par l'assemblée générale de la LOOKANDFIN FINANCE et publiés à la Centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique.

2° Déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire.

Compte tenu du compartimentage des différentes levées de fonds au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, la présente déclaration est sans objet pour les motifs exposés plus en détail au point 1 de la partie 1 de la présente note.

3° Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles.

Compte tenu du compartimentage des différentes levées de fonds au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, la présente déclaration est sans objet pour les motifs exposés plus en détail au point 1 de la partie 1 de la présente note.

4° Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée.

Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour les motifs exposés au n° 1 ci-dessus, il n'existe pas encore de de comptes annuels de LOOKANDFIN FINANCE dès lors que son premier exercice comptable s'achève le 31 décembre 2018.

C. Identité de LOOKANDFIN

1° Dénomination, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet.

LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est HYPERLINK "http://www.lookandfin.com" www.lookandfin.com.

2° Description des liens entre LOOKANDFIN FINANCE et LOOKANDFIN

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN qui exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

D. Uniquement au cas où les instruments de placement offerts sont indexés sur un actif sous-jacent : description du sous-jacent

1° Description du lien entre l'instrument de placement émis par LOOKANDFIN FINANCE et le sous-jacent.

Les instruments de placement émis par LOOKANDFIN FINANCE sont des contrats de prêt standardisés.

Le Candidat-Prêteur qui désire financer un Candidat-Emprunteur peut le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

En vertu de l'article 28, § 1er, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding, chaque financement accordé par LOOKANDFIN FINANCE à un Emprunteur est logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et fait l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

Il en résulte que le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur, en l'occurrence la société TSUME SA.

En d'autres termes, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur lors de ses différentes échéances mensuelles est affectée d'une condition suspensive.

Cette condition consiste dans le remboursement préalable par la société TSUME SA, l'Emprunteur, à LOOKANDFIN FINANCE de son propre prêt lors de ses échéances mensuelles correspondantes.

Par conséquent, tant que la condition suspensive précitée n'est pas réalisée, l'obligation de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur est suspendue dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE.

Le droit au remboursement des Prêteurs à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE dépend donc directement de la solvabilité de la société TSUME SA.

2° Description du sous-jacent

Le sous-jacent est un instrument de placement consistant en un contrat de prêt unique émis par la société TSUME SA au profit de LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société TSUME SA est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société TSUME SA.

3° Au cas où l'émetteur du sous-jacent des instruments de placement offerts est une entreprise, informations reprises aux points A et B concernant celle-ci.

A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société TSUME SA.

1° Dénomination de l'émetteur du sous-jacent, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise ou équivalent, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet de l'émetteur.

L'émetteur du contrat de prêt unique est la société TSUME SA, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Luxembourg, Zone Industrielle Rolach à 5280 Sandweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B151925 ;

L'adresse du site internet de la société TSUME SA est <https://www.tsume-art.com/fr>

2° Description des activités de la société TSUME SA.

TSUME SA L'Emprunteur est une société luxembourgeoise éditrice de figurines fondée en 2010 et spécialisée dans la création de statuettes en résine, figurines en PVC, principalement issues des univers mangas, dessins animés et jeux vidéo.

3° Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de la société TSUME SA et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par celles-ci.

Le capital social de la société TSUME SA est détenu à hauteur de ;

- 55% par M. Cyril Marchiol, gérant de la société, domicilié à F-57940 Metzervisse, 15, route de Volstroff, France.
- 25% par Kin Kawa inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) du Luxembourg sous le numéro B177086 et détenue à 100% par M. Luc de Ribiero, demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, Boulevard de la Pétrusse.
- 20% par M. Paul Schnebbelie, demeurant à L-5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt.

4° Concernant les opérations conclues entre la société TSUME SA et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :

Indiquer la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour la société TSUME SA. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours.

- Il existe un prêt subordonné consenti par M. Paul Schnebbelie à TSUME SA qui s'élève à 364.910 EUR au 31/12/2017 ;
- Il existe actuellement un compte courant dans TSUME SA en faveur de M. Cyril Marchiol pour un montant de 30.563 EUR au 31/12/2017.
- Il existe un prêt subordonné consenti par M. Luc de Ribiero à TSUME SA qui s'élève à 52.178 EUR au 31/12/2017 ;

TSUME SA ne perçoit aucune rémunération de la part de ses actionnaires.

5° Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'emprunteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière.

- M. Cyril Marchiol, administrateur, membre du conseil d'administration et délégué à la gestion journalière
- M. Luc de Ribiero, membre du conseil d'administration
- M. Paul Schnebbelie, membre du conseil d'administration

6° Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au 4°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la société TSUME SA ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

Durant l'intégralité du dernier exercice, aucune rémunération n'a été versée aux personnes visées au 4° et la société ne provisionne pas de montants aux fins de versement de pensions, de retraites ou autres avantages envers aucune des personnes visées au 4°.

7° Concernant les personnes visées au 4°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune condamnation, de quelque nature que ce soit, n'a été encourue par les personnes visées au 4°.

8° Description des conflits d'intérêts entre la société SRPL NOWRIZON et les personnes visées au 3° et au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée.

Aucun autre conflit d'intérêt que ceux éventuellement déjà mentionnés au 4° n'est à signaler entre la société et les personnes visées au 3° et 5°.

9° Le cas échéant, identité du commissaire.

TSUME SA dispose d'un commissaire aux comptes nommé en la personne de M. Jérôme Domange.

B. Informations financières concernant la société TSUME SA.

1° Pour autant que la société TSUME SA ait déjà été en activité à ce moment, ses comptes annuels concernant les deux derniers exercices, audités le cas échéant conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Voir annexes

2° Déclaration de la société TSUME SA attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire.

TSUME SA atteste que de son point de vue son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles.

La société déclare qu'en du 30/09/2018 son capital social s'établit à 789.380 EUR et son endettement total à 3.400.128 EUR.

4° Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est à signaler depuis la fin du dernier exercice.

Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'Offre

1° Les conditions de l'Offre, le cas échéant, montant minimal de l'offre et montant minimal ou maximal de souscription par investisseur :

- le montant total de l'Offre est de 400.000 EUR ;
- le montant minimal de Souscription par investisseur est de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR ;
- Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur étant entendu qu'un investisseur ne peut pas souscrire pour un montant supérieur à celui de l'Offre mentionné ci-dessus ;

2° Le prix total des instruments de placement offerts :

Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

3° Calendrier de l'offre : date d'ouverture et de clôture de l'offre, date d'émission des instruments de placement :

- période de Souscription : du **15 décembre 2018 au 31 décembre 2018** ;
- condition suspensive n°1 de l'Offre : obtenir un montant total de Souscription de 350.000 EUR minimum ;
- date d'émission des instruments de placement : les instruments de placement sont émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation.

4° Frais à charge de l'investisseur :

Les prêteurs supportent les frais conformément aux Conditions Particulières d'Utilisation (CPU).

B. Raisons de l'Offre

1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis

TSUME SA cherche à emprunter un montant de 400.000 EUR afin de (1) refinancer une obligation court terme et (2) financer son besoin en fond de roulement.

2° Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :

TSUME SA cherche à emprunter un montant de 400.000 EUR afin de (1) refinancer une obligation court terme et (2) financer son besoin en fond de roulement.

3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :

Néant.

Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1° Nature et catégorie des instruments de placement :

Contrats de prêt standardisés

2° Devise, dénomination et, le cas échéant, valeur nominale :

Euros, contrat de prêt standardisé dont la valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement :

- La dernière mensualité sera versée 48 mois après la date de mise à disposition des fonds à TSUME SA;
- Modalités de remboursement : remboursements mensuels par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement disponible lors de la Souscription à l'Offre sur la plateforme. Chaque mensualité comprend une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.

4° Rang des instruments de placement dans la structure de capital de LOOKANDFIN FINANCE en cas d'insolvabilité :

En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN FINANCE est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement :

Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe :

Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 8% l'an.

7° Dates de paiement de l'intérêt :

Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement. Elles correspondent à la date d'anniversaire de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération.

Chaque mensualité comprend une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.

B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie :

Il n'existe pas de garantie pour cette Offre.

Annexes : Comptes annuels de la société TSUME SA pour ses deux derniers exercices comptables.

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B151925

Référence de dépôt : L180151408

Déposé et enregistré le 31/07/2018

OWYNSDX20180727T15245201_001

No. RCSL : B151925

Matricule : 2010 2204 027

Date d'entrée eCDF : 27/07/2018

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du** 01 01/01/2017 **au** 02 31/12/2017 (en 03 EUR)

TSUME

Zone industrielle Rolach
L-5280 Sandweiler**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	509.718,37	310.435,98
I. Immobilisations incorporelles	1111	55.269,80	45.581,28
II. Immobilisations corporelles	1125	311.079,66	157.919,80
III. Immobilisations financières	1135	143.368,91	106.934,90
D. Actif circulant	1151	2.528.419,52	2.347.180,38
I. Stocks	1153	284.022,63	269.943,31
II. Créances	1163	2.128.770,04	1.803.971,88
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	2.046.532,67	1.780.825,45
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	82.237,37	23.146,43
III. Valeurs mobilières	1189		
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	115.626,85	273.265,19
E. Comptes de régularisation	1199		237.659,26
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	3.038.137,89	2.895.275,62

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301 _____	301 <u>953.758,93</u>	302 <u>878.522,57</u>
I. Capital souscrit	1303 _____	303 <u>413.700,00</u>	304 <u>413.700,00</u>
II. Primes d'émission	1305 _____	305 <u>287.300,00</u>	306 <u>287.300,00</u>
III. Réserve de réévaluation	1307 _____	307 _____	308 _____
IV. Réserves	1309 _____	309 <u>41.370,00</u>	310 _____
V. Résultats reportés	1319 _____	319 <u>119.547,03</u>	320 <u>-201.162,63</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 _____	321 <u>68.435,92</u>	322 <u>362.079,66</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323 _____	323 _____	324 _____
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 _____	325 <u>23.405,98</u>	326 <u>16.605,54</u>
B. Provisions	1331 _____	331 <u>24.500,00</u>	332 _____
C. Dettes	1435 _____	435 <u>2.059.878,96</u>	436 <u>2.016.753,05</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453 _____	453 <u>1.529.627,69</u>	454 <u>1.396.685,28</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455 _____	455 <u>530.251,27</u>	456 <u>620.067,77</u>
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>3.038.137,89</u>	406 <u>2.895.275,62</u>

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B151925

Référence de dépôt : L180151408

Déposé le 31/07/2018

OWYNSDX20180727T15245201_002

No. RCSL : B151925

Matricule : 2010 2204 027

Date d'entrée eCDF : 27/07/2018

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ**Exercice du** ⁰¹ 01/01/2017 **au** ⁰² 31/12/2017 (en ⁰³ EUR)

TSUME

Zone industrielle Rolach

L-5280 Sandweiler

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 5. Résultat brut	1651 _____	651 <u>2.586.496,66</u>	652 <u>1.550.010,14</u>
6. Frais de personnel	1605 _____	605 <u>-1.170.198,52</u>	606 <u>-829.725,04</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-1.170.198,52</u>	608 <u>-829.725,04</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 _____	610 _____
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 _____	654 _____
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 _____	656 _____
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 _____	614 _____
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>-128.006,68</u>	658 <u>-73.839,38</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 _____	660 <u>-14.279,05</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 <u>-128.006,68</u>	662 <u>-59.560,33</u>
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-871.716,45</u>	622 <u>-248.050,79</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727	728
a) provenant d'entreprises liées	1729	729	730
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731	732
		-273.749,61	123.515,27
		-273.749,61	123.515,27
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627	628
a) concernant des entreprises liées	1629	629	630
b) autres intérêts et charges financières	1631	631	632
		-60.074,48	-111.909,69
		-60.074,48	-111.909,69
15. Impôts sur le résultat	1635	635	636
		-6.530,00	-41.493,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667	668
		76.220,92	368.507,51
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637	638
		-7.785,00	-6.427,85
18. Résultat de l'exercice	1669	669	670
		68.435,92	362.079,66

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B151925

Référence de dépôt : L180151408

Déposé le 31/07/2018

sb(sop)

535

TSUME S.A.

Société anonyme

Zone industrielle Rolach

L - 5280 SANDWEILER

R.C.S. Luxembourg B 151.925

Société anonyme constituée sous forme de société anonyme par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial, Série C, no 844 du 23 avril 2010.

Les statuts ont été modifiés suivant actes tenus par-devant le notaire instrumentaire en date du 5 mars 2013, publié au Mémorial, Série C no 1215 du 23 mai 2013, en date du 5 juin 2013 publié au Mémorial, Série C no 1867 du 2 août 2013.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Série C no 1939 du 31 juillet 2015.

Bilan, compte de profits et pertes
et l'annexe au 31.12.2017

TSUME S.A.

I. ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Note 1 : Généralités

TSUME S.A. a été constituée sous forme de société anonyme le 2 mars 2013. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

TSUME S.A. a principalement pour objet : La création et la commercialisation de figurine en polyrésine, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Généralité

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont présentés suivant les prescriptions de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Comparabilité

En accord avec la susdite loi, la comparabilité des chiffres de l'exercice 2017 avec ceux de l'exercice 2016 est donnée avec l'indication des chiffres correspondants de l'exercice 2016 dans une colonne à part.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en € et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les transactions effectuées dans une autre devise que le € sont converties en € au cours de change en vigueur à la date de transaction.

La conversion à la date de clôture du bilan se fait suivant les principes suivants :

- Le prix d'acquisition des titres de participation repris sous «immobilisations financières», exprimé dans une autre devise que le €, reste converti au cours de change historique.
- Tous les postes de l'actif et du passif, exprimés dans une autre devise que le €, sont convertis individuellement au plus bas, respectivement plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés ainsi que les pertes de change non réalisées.

Valorisation des immobilisations financières

Les participations et les titres ayant le caractère d'immobilisation sont valorisés individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nominale.

Correction de valeur sur frais d'établissement

Les frais d'établissement subissent des corrections de valeur de façon linéaire sur une période de 5 ans.

Note 3 : Actif immobilisé

L'actif immobilisé comprend les immobilisations incorporelles et corporelles.

	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur au début de l'exercice	45.581,28 €	157.919,80 €
Correction de valeur de l'exercice	- 16.666,28 €	-111.340,20 €
Augmentation au cours de l'exercice	26.354,80 €	264.500,26 €
Réduction de valeur de l'exercice		
Valeur nette à la fin de l'exercice	55.269,80 €	311.079,66 €

Note 4 : Capital

Capital autorisé :	€ 250.000,00
Capital souscrit :	
4.137 actions d'une valeur nominale de € 100,00	€ 413.700,00

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Bénéfice reporté	119.547,03 €
Bénéfice de l'exercice 2017	68.435,92 €

Bénéfice à reporter	187.982,95 €

III. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Luc DE RIBEIRO, administrateur de société, demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, Boulevard de la Pétrusse
- Monsieur Paul SCHNEBBELIE, ingénieur mécanicien, demeurant à L - 5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt.
- Monsieur Cyril MARCHIOL, gérant de société, demeurant à F-57940 Metzerwisse, 15, route de Volstroff.

IV. COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société et CFO, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 21 juin 2018.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B151925

Référence de dépôt : L170168491

Déposé et enregistré le 11/08/2017

OWYNSDX20170811T10412101_001

No. RC SL : B151925

Matricule : 2010 2204 027

Date d'entrée eCDF : 11/08/2017

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du** 01 01/01/2016 **au** 02 31/12/2016 (en 03 EUR)

TSUME

Zone industrielle Rolach
L-5280 Sandweiler**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	310.435,98	143.990,16
I. Immobilisations incorporelles	1111	45.581,28	2.883,73
II. Immobilisations corporelles	1125	157.919,80	135.056,43
III. Immobilisations financières	1135	106.934,90	6.050,00
D. Actif circulant	1151	2.256.365,35	1.760.441,05
I. Stocks	1153	269.943,31	217.136,00
II. Créances	1163	1.803.971,88	1.522.678,46
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	1.780.825,45	1.522.678,46
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	23.146,43	
III. Valeurs mobilières	1189		
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	182.450,16	20.626,59
E. Comptes de régularisation	1199	237.659,26	237.659,26
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	2.804.460,59	2.142.090,47

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301	301 <u>878.522,57</u>	302 <u>524.071,39</u>
I. Capital souscrit	1303	303 <u>413.700,00</u>	304 <u>413.700,00</u>
II. Primes d'émission	1305	305 <u>287.300,00</u>	306 <u>287.300,00</u>
III. Réserve de réévaluation	1307	307	308
IV. Réserves	1309	309	310
V. Résultats reportés	1319	319 <u>-201.162,63</u>	320 <u>-269.120,11</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321	321 <u>362.079,66</u>	322 <u>67.957,48</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323	324
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325 <u>16.605,54</u>	326 <u>24.234,02</u>
B. Provisions	1331	331	332
C. Dettes	1435	435 <u>1.925.938,02</u>	436 <u>1.618.019,08</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453	453 <u>1.305.870,25</u>	454 <u>839.384,30</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455	455 <u>620.067,77</u>	456 <u>778.634,78</u>
D. Comptes de régularisation	1403	403	404
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>2.804.460,59</u>	406 <u>2.142.090,47</u>

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B151925

Référence de dépôt : L170168491

Déposé le 11/08/2017

OWYNSDX20170811T10412101_002

No. RCSL : B151925

Matricule : 2010 2204 027

Date d'entrée eCDF : 11/08/2017

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ**Exercice du** ⁰¹ 01/01/2016 **au** ⁰² 31/12/2016 (en ⁰³ EUR)

TSUME

Zone industrielle Rolach
L-5280 Sandweiler**COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 5. Résultat brut	1651 _____	651 <u>1.550.010,14</u>	652 <u>834.769,10</u>
6. Frais de personnel	1605 _____	605 <u>-829.725,04</u>	606 <u>-568.783,89</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-829.725,04</u>	608 <u>-568.783,89</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 _____	610 _____
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 _____	654 _____
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 _____	656 _____
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 _____	614 _____
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>-73.839,38</u>	658 <u>-39.159,19</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 <u>-14.279,05</u>	660 <u>-9.921,96</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 <u>-59.560,33</u>	662 <u>-29.237,23</u>
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-248.050,79</u>	622 <u>-191.795,58</u>

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 <u>123.515,27</u>	728 <u>154.317,68</u>
a) provenant d'entreprises liées	1729	729	730
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731 <u>123.515,27</u>	732 <u>154.317,68</u>
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627 <u>-111.909,69</u>	628 <u>-118.361,85</u>
a) concernant des entreprises liées	1629	629	630
b) autres intérêts et charges financières	1631	631 <u>-111.909,69</u>	632 <u>-118.361,85</u>
15. Impôts sur le résultat	1635	635 <u>-41.493,00</u>	636 <u>-1.605,00</u>
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667 <u>368.507,51</u>	668 <u>69.381,27</u>
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637 <u>-6.427,85</u>	638 <u>-1.423,79</u>
18. Résultat de l'exercice	1669	669 <u>362.079,66</u>	670 <u>67.957,48</u>

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B151925

Référence de dépôt : L170168491

Déposé le 11/08/2017

gs(sop)
535

TSUME S.A.
Société anonyme
Zone industrielle Rolach
L - 5280 SANDWEILER
R.C.S. Luxembourg B 151.925

Société anonyme constituée sous forme de société anonyme par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial, Série C, no 844 du 23 avril 2010.

Les statuts ont été modifiés suivant actes tenus par-devant le notaire instrumentaire en date du 5 mars 2013, publié au Mémorial, Série C no 1215 du 23 mai 2013, en date du 5 juin 2013 publié au Mémorial, Série C no 1867 du 2 août 2013.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Série C no 1939 du 31 juillet 2015.

Bilan, compte de profits et pertes
et l'annexe au 31.12.2016

gs(sop)

TSUME S.A.

I. ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

Note 1 : Généralités

TSUME S.A. a été constituée sous forme de société anonyme le 2 mars 2013. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

TSUME S.A. a principalement pour objet : La création et la commercialisation de figurine en polyrésine, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Généralité

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont présentés suivant les prescriptions des du 10 décembre 2010 et 10 août 2016.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Comparabilité

En accord avec la susdite loi, la comparabilité des chiffres de l'exercice 2016 avec ceux de l'exercice 2015 est donnée avec l'indication des chiffres correspondants de l'exercice 2015 dans une colonne à part.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en € et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les transactions effectuées dans une autre devise que le € sont converties en € au cours de change en vigueur à la date de transaction.

La conversion à la date de clôture du bilan se fait suivant les principes suivants :

- Le prix d'acquisition des titres de participation repris sous «immobilisations financières», exprimé dans une autre devise que le €, reste converti au cours de change historique.
- Tous les postes de l'actif et du passif, exprimés dans une autre devise que le €, sont convertis individuellement au plus bas, respectivement plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés ainsi que les pertes de change non réalisées.

Valorisation des immobilisations financières

Les participations et les titres ayant le caractère d'immobilisation sont valorisés individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nominale.

Correction de valeur sur frais d'établissement

Les frais d'établissement subissent des corrections de valeur de façon linéaire sur une période de 5 ans.

Note 3 : Actif immobilisé

L'actif immobilisé comprend les immobilisations incorporelles et corporelles.

	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur au début de l'exercice	2.883,73 €	135.056,43 €
Correction de valeur de l'exercice		-128.756,14 €
Augmentation au cours de l'exercice	42.697,55 €	22.863,37 €
Réduction de valeur de l'exercice		
Valeur nette à la fin de l'exercice	45.581,28 €	135.056,43 €

Note 4 : Capital

Capital autorisé :	€ 250.000,00
Capital souscrit au 31.12.2015.:	
4.137 actions d'une valeur nominale de € 100,00	€ 413.700,00

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Perte reportée	- 201.162,63 €
Bénéfice de l'exercice 2016	362.079,66 €
Affectation à la réserve légale de 10% sur le capital	- 41.370,00 €

Bénéfice à reporter	119.547,03 €

III. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- . Monsieur Daniel DE RIBEIRO, administrateur de société, demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, Boulevard de la Pétrusse
- . Monsieur Paul SCHNEBBELIE, ingénieur mécanicien, demeurant à L - 5370 Schuttrange, 17, rue de la Forêt
- . Monsieur Cyril MARCHIOL, gérant de société, demeurant à F-57940 Metzerwisse, 15, route de Volstroff.

IV. COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société et CFO, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 11 août 2017

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION